



Fausse déclaration de l'employeur

Par **fredsissou**, le **04/02/2009** à **19:08**

Bonjour, mon ancien employeur a déclaré à tort m'avoir versé un "13eme mois" par acompte, n'ayant jamais touché cette acompte je n'ai donc pas déclaré cette somme, les impôts m'ont alors envoyé un redressement à payer car mon employeur l'avait déclaré. Ayant démissionné, j'ai envoyé mes bulletins de salaires et mes relevés de comptes bancaires aux impôts pour prouver que je n'ai jamais eu cet argent, (divers échanges ont eu lieu entre mon ancien employeur, les impôts et moi) les impôts un an après s'aperçoivent que mon ancienne entreprise est fermée depuis 6 mois et me disent qu'ils ne peuvent plus vérifier et me demandent de payer.

Les impôts pourraient se poser quelques questions comme:

Où aurait pu trouver l'argent mon employeur en déficit pour me verser un 13eme mois qui ne faisait pas partie de mon contrat?

Qui croire ? une entreprise qui a déjà eu des démêlés avec l'URSSAF ou un employé sans histoire ?

Que puis-je faire car il est hors de question que je paie pour rien?

Merci

Par **Visiteur**, le **04/02/2009** à **21:00**

bonsoir,

le plus simple est de vous rendre directement aux impôts avec vos bulletins de salaire et vous expliquez de vive voix.

Par **fredsissou**, le **04/02/2009** à **21:12**

Bonsoir , c'est ce qu'on m'a déjà conseillé, mais j'ai quitté la région donc j'ai envoyé les copies de salaires et relevé de compte, le problème est que cet acompte soit disant versé en juin figure sur mon bulletin de salaire de décembre. On attend pas 6 mois pour déclarer un versement il me semble ?

Lorsque j'ai demandé une explication, mon patron m'affirmait me faire un courrier pour expliquer l'erreur du comptable lorsque j'ai quitté l'entreprise 4 mois plus tard je n'ai jamais eu le courrier malgré mes multiples relance.

Par **Visiteur**, le **05/02/2009** à **09:03**

vous auriez du insister et faire refaire le bulletin de salaire, si vous n'aviez pas reçu cet acompte..

les impôts se basent sur la déclaration de l'employeur qui doit correspondre à vos bulletins de salaire !!!!!!!!!!!!!!!

ils vous demandent combien en plus ????

Par **fredsissou**, le **05/02/2009** à **19:17**

Facile à dire, vous ne travaillerez pas aux impôts vous?

On m'a parlé d'invoquer les articles 191 à 195 A et plus précisément le 192 qui dit qu'en fait c'est aux impôts de prouver que j'ai bien reçu la somme.

Pour l'anecdote j'ai reçu il y a quelque temps une lettre rappel avec majoration sur l'impôt 2007 alors que je suis mensualisé et que tout a été prélevé. C'est du arcèlement !!!

Par **Visiteur**, le **05/02/2009** à **20:16**

non je ne travaille pas aux impôts !!!

mais vous êtes fautif aussi de ne pas avoir fait rectifier vos bulletins de salaire !!!

donc si on vous a parlé ... pourquoi venir demander des conseils.. vous n'avez qu'à suivre les conseils de

bon courage .. (vous n'avez pas répondu à combien se montait l'augmentation de l'impôt par rapport à ce 13ème mois ?)